

Conseil municipal du 31 janvier 2022



Les Belleville UNE COMMUNE • TROIS STATIONS **Compte rendu**

Etaient présents

JAY Claude, Maire

THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, SOLLIER Romain, Robert HUDRY, FREYDRICH Catherine, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ARNAUD Frédéric, ASTRE Aurélien, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

Etaient excusés :

ABONDANCE Chantal,

DUNAND Laurent qui a donné pouvoir à SILVESTRE Klébert

MOISAN Brigitte, qui a donné pouvoir à Sandra FAVRE

SOLLIER Myriam, qui a donné pouvoir à Romain SOLLIER

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 janvier 2022

Date d'affichage : 25 janvier 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 27

présents : 23 votants : 26

Le procès-verbal de la séance du 15/12/2021 a été approuvé à l'unanimité

dcm-2022-01-31-001 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la communication des décisions L2122-22 des numéros DEC-2021-228 à DEC-2022-009

dcm-2022-01-31-002 Débat d'orientation budgétaire 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2022.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-003 Convention de refacturation entre la communauté de communes Cœur de Tarentaise et la commune Les Belleville – Les folies de Val Thorens 2021

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De valider la convention de refacturation entre la commune et la CCCT portant une participation de 25 300 €.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Conseil municipal du 31 janvier 2022

dcm-2022-01-31-004 Convention de refacturation entre la communauté de communes Cœur de Tarentaise et la commune Les Belleville – Course VTT 2021

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De valider la convention de refacturation entre la commune et la CCCT portant une participation de 16 200 €.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

dcm-2022-01-31-005 Subventions aux organismes para municipaux club des sports de Val Thorens

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'accepter de verser une subvention complémentaire d'un montant de 14 000 € soit une subvention globale de 388 614 € dont 24 000 € de primes athlètes FIS.
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

dcm-2022-01-31-006 Modification statutaire Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver l'intégration de Fontaine Le Puits dans le territoire du SEMT
- D'approuver les nouveaux statuts du SEMT
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-007 Cession du bail à construction du restaurant d'altitude l'Alpage de la société « SCI ROCHEBRUNE » à la « SCI MONTAULEVET »

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver la renonciation au droit de préemption sur les murs et sur le fonds relatif à la cession du bail à construction
- D'approuver la cession du bail à construction au profit de la société « SCI MONTAULEVET »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-008 Proposition de subvention aux associations loi 1901

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'accepter de verser les subventions suivantes aux associations :
 - 350 € - Banque Alimentaire de Savoie**
 - 300 € - Association Locomotive**
 - 280 € - Comité Handisport Savoie**
- D'inscrire les sommes au budget

Conseil municipal du 31 janvier 2022

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-009 Convention relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques Villarlurin tranche 2

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver le projet de convention à passer avec Orange par laquelle ce dernier s'engage à verser la somme de 2 577.04 €
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-010 Cession amiable par Mme et M. Caroline et Antoine HERTER de l'emprise de l'emplacement réservé N°44 « LA COMBE » sur les parcelles section N numéro 450 ET 451 – délibération complémentaire.

Selon le document d'arpentage réalisé, il s'avère que la surface finale est de 120 m² et par conséquent le montant total sera 4 800 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver la cession amiable par Mme et M. HERTER de deux emprises de l'emplacement réservé n°44 du PLU destinées à la création de voirie pour un montant total de 4 800 euros,
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé par devant le notaire en charge simultanée des ventes du terrain à bâtir,
- De préciser que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- D'inscrire la somme au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment le permis modificatif nécessaire.

dcm-2022-01-31-011 Coupe de France de ski alpinisme Val Thorens – attribution d'une subvention au club des sports de Val Thorens

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver cette demande de subvention de 10 324 euros,
- **De dire que cette subvention sera versée au club des sports de Val Thorens**
- D'approuver l'avenant N°3 à la convention d'objectif entre la commune des Belleville et l'association Club des Sports de Val Thorens
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant 3 à la convention d'objectif
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-012 Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Conseil municipal du 31 janvier 2022

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 01/01/2022, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-013 Approbation du règlement intérieur de la collectivité

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver le règlement intérieur de la Commune Les Belleville à compter du 1er février 2022, comme joint en annexe.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-014 Tableau des emplois non permanents

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De procéder à la création les emplois au tableau des emplois non permanents :
 - coordinateur de l'action sociale à temps plein sur le grade de rédacteur au motif d'un accroissement temporaire d'activité
 - chargé de missions Ressources Humaines à temps plein sur le grade de rédacteur au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-01-31-015 Tableau des emplois permanents

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'autoriser la création du poste de responsable du service urbanisme et foncier au grade d'attaché territorial à temps plein à compter du 01/02/2022
- D'autoriser la création du poste d'ingénieur territorial à temps plein à compter du 01/02/2022
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- D'approuver les précisions portées aux emplois de Directeur des Ressources Humaines au grade d'attaché territorial et d'assistant du service foncier
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le présent compte rendu est clos sur 4 pages et comprend les extraits de délibérations dcm-2022-01-31-001 à dcm-2022-01-31-015

Le Maire
Claude Jay

